

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 9 décembre 2021

**Rapporteur :
Madame Yvonne RAINERO**

N° 65

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 15/12/2021
- la transmission au contrôle de légalité le : 14/12/2021 (accusé de réception du 14/12/2021)

Acte original consultable au service des assemblées

Hôtel de Ville et d'agglomération

44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

Voeu en soutien aux ambulanciers hospitaliers du Centre Hospitalier Intercommunal de Cornouaille (CHIC)

Après avoir délibéré (44 suffrages exprimés dont 44 voix pour), le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'adopter la proposition de vœu suivante, présentée à l'assemblée par madame Yvonne Rainero pour le groupe de la majorité :

« Exposé des motifs :

Les ambulanciers hospitaliers, considérés comme de simples conducteurs de véhicules, ne sont pas intégrés dans la filière soignante, alors qu'ils participent pleinement à la prise en soins des patients, en proximité avec ceux-ci.

Cette absence de reconnaissance de la réalité de leur métier, de sa pénibilité, de ses risques, de leurs compétences, les exclut des accords du Ségur, les pénalise aussi professionnellement. Cette situation discriminatoire fait peser des risques sur le recrutement de ces personnels.

Les ambulanciers hospitaliers du CHIC (Centre Hospitalier Intercommunal de Cornouaille), qu'ils exercent leur métier au sein du SMUR (structure mobile d'urgence et de réanimation) ou dans le service de Transport Interne des Patients, qui subissent comme leurs collègues cette non-reconnaissance, se sont adressés au Ministre des Solidarités et de la Santé.

Pour que notre hôpital de Quimper-Cornouaille puisse dispenser les meilleurs soins aux habitants de notre territoire, il importe que ses personnels, dans leur diversité, soient reconnus dans leur travail et dans leur engagement pour la population.

Nous nous devons d'apporter notre soutien à tous ceux qui participent à la prise en soins des patients, permettant à notre système hospitalier de tenir bon face au Covid.

Pour cette raison, nous proposons le vœu suivant :

Proposition de vœu en application de l'article 2.2.8 du règlement intérieur :

Le conseil municipal de Quimper, réuni le 9 décembre 2021, apporte son soutien aux ambulanciers hospitaliers du CHIC, exerçant au sein du SMUR et du Transport Patients, qui attendent une réelle reconnaissance de leur métier et de leurs missions.

Il souhaite que Monsieur le Ministre des Solidarités et de la Santé accède à leur demande d'intégration de leur métier dans la filière soignante et de classification de celui-ci en catégorie active.

Il considère que les mesures de revalorisation du Ségur doivent bénéficier à ces personnels, et plus généralement aux salariés de la santé et du médico-social qui en sont encore exclus, comme les employés de l'Établissement Français du Sang. »